



Département
du PAS-de-CALAIS

Arrondissement
de BOULOGNE-sur-MER

Canton
d'Outreau

MAIRIE de NEUFCHATEL-HARDELOT

62152

Tél. 03 21 99 94 94 - Fax 03 21 33 66 51

www.ville-neufchatel-hardelot.fr

Communauté d'Agglomération du Boulonnais

Hôtel communautaire

Monsieur Sébastien CHOCHOIS

Vice-Président chargé de l'attractivité du territoire et
de l'aménagement intégré de l'espace

1 Boulevard du Bassin Napoléon - BP 755

62321 BOULOGNE-SUR-MER CEDEX

Neufchâtel-Hardelot, le 04 Mars 2025

Objet : Modification simplifiée n°4 du PLUi de la CAB

Nos références : PJP-EWW - 2025-24

Vos références : SC/JPV/FS/GD/FD/AMD n° 2025-D250207-00464

Monsieur le Vice-Président,

Par courrier en date du 17 février 2025, vous m'avez transmis le projet de modification n° 4 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal. La commune de NEUFCHATEL-HARDELOT est concernée par trois modifications d'OAP :

- Suppression de la zone 1AUt rue de la Coharte ;
- Modification de l'OAP « Basse Flaque » ;
- Modification de l'OAP « Frange Sud ».

Après avoir pris connaissance des éléments transmis, il m'apparaît nécessaire, pour la bonne application de ces orientations d'aménagement, que l'ensemble des « Orientations d'Aménagement Général » (OAG) apparaissent sur les plans projetés.

Ainsi n'apparaît pas sur l'OAP « Basse Flaque », l'OAG 9 intitulée « Aménagements légers, mise en valeur du paysage des abords ».

De même l'OAG 1 « Axe mobilité partagé avec restriction flux voiture » n'est pas clairement retranscrite sur le plan OAP « Frange Sud » et ne permet ainsi pas de déterminer clairement la localisation de ce flux restreint. Dans le cadre du projet de réalisation des futurs services techniques – porté par la commune – une réflexion sur le sens de circulation unique des véhicules (y compris lourds : bus, camions...) a été envisagé avec une entrée exclusive rue Corne et une sortie rue Jean-Pierre LAFRANCE. Il n'apparaît donc pas compatible avec notre projet de limiter depuis la rue Corne, l'accès aux seuls véhicules légers.

A l'exception des points précédemment abordés, j'émet un avis favorable au projet de modification proposé.

Je vous prie de croire, Monsieur le Vice-Président, en l'assurance de ma considération distinguée.

Le Maire,
Paulette JULIEN-PEUVION

